



Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Du 17 mai 2021 à 19 heures

Sommaire

Affaires Générales	2
<i>Election du secrétaire de séance</i>	2
<i>Approbation des comptes rendus du 26 Avril 2021</i>	2
<i>Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau</i>	2
Administration générale.....	3
20210517_00 – Avis sur le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE 2022-2027 ;	3
20210517_01 – Convention de fonds de concours auprès de la commune d’Onnion pour des travaux de réhabilitation de la piscine communale ;	3
Politique déchets.....	4
20210517_02 – Validation du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) du service déchets de la communauté de communes pour l’année 2020	4
Affaires Sociales.....	4
20210517_03 – Reconduction de la convention de partenariat avec l’association du Secours catholique pour le soutien à l’Epicierie sociale	4
Développement Culturel	6
20210517_04 – Signature d’une convention d’objectifs et de moyens avec l’association Ludothèque de Saint-Jeoire ;	6
Questions et informations diverses	6
Calendrier des prochaines réunions et commissions :	6
Présentation des travaux des commissions :	7



L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la salle des fêtes de VIUZ-EN-SALLAZ, 189 route de Boisinges – 74250 VIUZ-EN-SALLAZ, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice

Date de convocation : 20 avril 2021
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de délégués présents : 28
Nombre de délégués donnant pouvoir : 05
Nombre de délégués votants : 33

Délégués présents :

Barthélémy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Isabelle ALIX, Bruno FOREL, Olivier WEBER, Guillaume HAASE, Danielle ANDREOLI-GRILLET, Daniel REVUZ, Luc PATOIS, Mélanie LECOURT, Max MEYNET-CORDONNIER, Allain BERTHIER, Jocelyne VELAT, Catherine BOSC, René CARME, Christian RAIMBAULT, Gabriel MOSSUZ, Sabrina ANCEL, Antoine VALENTIN, Elisabeth BEAUPOIL, Franz LEBAY, Valérie PRUDENT, Joël BUCHACA, Laurette CHENEVAL, Martial MACHERAT, Pascal POCHAT-BARON, Michel STAROPOLI, Maryse BOCHATON, Isabelle CAMUS

Délégués excusés :

Paul CHENEVAL donne pouvoir à Bruno FOREL
Marion MARQUET donne pouvoir à Isabelle ALIX
Marie-Liliane GRONDIN donne pouvoir à Franz LEBAY
Isabelle CAMUS donne pouvoir à Corinne GRILLET
Gérard MILESI donne pouvoir à Michel STAROPOLI

Délégués absents :

Stéphane CHAMBON

Laurette CHENEVAL est désignée secrétaire de séance.

Affaires Générales

Election du secrétaire de séance

Il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance. Laurette CHENEVAL de VILLE EN SALLAZ a été désignée à l'unanimité des membres comme secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus du 26 Avril 2021

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 26 Avril 2021 envoyé en pièce jointe, a été soumis à l'approbation du conseil communautaire. Aucune remarque n'est émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

Le Président a pris la décision suivante :

- En date du 03 mai 2021, le président a validé la signature d'un protocole d'engagement pour la signature d'un contrat de relance et de transition écologique CRTE avec l'Etat ;

Le Bureau communautaire a pris la décision suivante :



- En date du 03 mai 2021, le Bureau communautaire a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à l'association du Groupement de Défense des Savoie GDS74 dans la lutte contre le frelon asiatique pour 2021 et pour tout le territoire

Administration générale

20210517_00 – Avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux SDAGE 2022-2027 ;

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le SRB n'a pas encore émis d'avis sur le SDAGE du fait de l'oubli de transmission par le comité du bassin du dossier consultatif.

Comme l'avis de la CC4R doit s'appuyer sur les avis des 2 syndicats gérant l'eau sur notre territoire, cette délibération est ajournée au prochain conseil communautaire.

20210517_01 – Convention de fonds de concours auprès de la commune d'Onnion pour des travaux de réhabilitation de la piscine communale ;

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la commune d'Onnion a sollicité l'aide de la communauté dans son projet de rénovation de la piscine municipale. En effet, après la fermeture de l'équipement durant l'année 2020, la commune doit faire réaliser plusieurs travaux de remise en état afin de permettre l'ouverture au public de cet équipement durant la saison estivale 2021.

La commune doit investir 35 000 euros HT cet été pour une ouverture dans le respect des règles d'accueil du public. Il s'agit de reprendre le béton du bassin principal qui s'effrite. La pataugeoire nécessite également un travail de recherche et colmatage de fuites. Les locaux feront l'objet comme chaque année d'une remise « au propre » comme des travaux de peinture et des petites réparations.

Pour cela, elle sollicite l'aide financière de la communauté de communes par l'obtention d'un fonds de concours conformément à l'article L5214-16 V du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Président propose aux membres de répondre favorablement à la demande de la commune qui abrite la seule piscine du territoire, que cette dernière accueille des habitants de plusieurs communes et que cet équipement contribue de manière active au développement touristique estival, économie importante pour notre territoire. Il est donc proposé au conseil communautaire de signer une convention de financement par voie de fonds de concours auprès de la commune d'Onnion d'une somme maximale de 17 500 euros pour 2021, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine municipale.

Oui cet exposé, après avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire est amené à se prononcer pour qu'il :

- VALIDE le projet de convention de fonds de concours avec la commune d'Onnion ;
- AUTORISE le versement d'un fonds de concours auprès de la commune d'un montant maximal de 17 500 euros dans le cadre de travaux de réhabilitation de la piscine municipale pour la saison estivale 2021 ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours annexée à la présente,

***Délibération transmise au représentant de l'État
Le 07 juin 2021***



Politique déchets

20210517_02 – Validation du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) du service déchets de la communauté de communes pour l'année 2020

Le rapport présenté par la Communauté de Communes des Quatre Rivières, annexé à la présente délibération, répond à l'obligation de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce document est un outil de communication à destination des élus et des usagers rendu obligatoire par l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport fournit un certain nombre d'indicateurs d'ordre technique et financier pour illustrer au mieux l'activité des services de collecte et de traitement des déchets. Afin de faciliter la connaissance de la nature et du niveau de l'offre de service public par la population et engager un vrai dialogue sur la modernisation et l'amélioration du service, le document sera accessible sur le site internet de la CC4R et mis à disposition du public dans toutes les communes du territoire.

VU l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par la Loi 2015-992 du 17 Août 2015 dite loi de transition énergétique ;

CONSIDERANT le rapport présenté pour l'exercice 2020 ;

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020 de la CC4R, annexé à la présente délibération ;
- PRECISE que ce dernier sera transmis aux communes membres ;

***Délibération transmise au représentant de l'État
Le 07 juin 2021***

Affaires Sociales

20210517_03 – Reconduction de la convention de partenariat avec l'association du Secours catholique pour le soutien à l'Épicerie sociale

Depuis 2013, la CC4R, en lien avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie CD74, soutient l'épicerie sociale dénommée « Espace 2 Libertés », gérée par l'association du Secours Catholique et située sur la commune de St-Jeoire. Ce lieu de socialisation a pour objet de permettre à des personnes connaissant des difficultés économiques, d'acquérir des produits alimentaires à coûts réduits. L'épicerie sociale a surtout vocation à être un lieu favorisant l'intégration sociale des bénéficiaires-clients en proposant des rencontres et ateliers afin de les sortir de l'isolement.

Une convention d'objectifs et de moyens avait été signée et est arrivée à échéance. Il convient donc de signer une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2021.



Le fonctionnement du service

Le service est ouvert 2 fois par mois les mardis après-midi. Il permet aux personnes d'acheter un panier de courses limité à 30 € par adulte et par semaine et à 16€ par enfant et par séance, selon la composition de leur foyer. La participation des personnes est fixée selon la périodicité suivante :

- 10% du prix réel des produits vendus les 6 premiers mois ;
- 30% du prix réel des produits vendus les 6 mois suivants ;
- 50% du prix réel des produits vendus les 6 derniers mois ;

En retour, chaque bénéficiaire doit en contrepartie participer à des animations et ateliers collectifs de re-socialisation et démontrer une démarche de retour à la vie active. Un bilan est établi à la fin de chaque période pour savoir si le bénéficiaire peut continuer à disposer du service.

Les travailleurs sociaux établissent un dossier d'admission au dispositif et les bénéficiaires ne sont acceptés qu'après validation en commission d'accès.

Le bilan 2020 et les projets d'évolution pour les années à venir

Au-delà de l'année particulière liée à la COVID, la commission lors de ses 3 séances en 2020 a enregistré :

- Admission de 12 nouvelles familles (dont 8 de St-Jeoire, 2 de Viuz-en-Sallaz, 1 de Peillonex et de 1 Fillinges);
- Sortie du dispositif pour 11 familles ;
- Prolongation de dispositif pour 15 familles ;

La participation moyenne des familles représente 31 % du budget 2020 contre 20% en 2019.

Le bilan financier fait apparaître un excédent de 6 032 euros pour le Secours Catholique. L'association a absorbé le déficit de 2019 par la solidarité interne. Toutefois, il apparaît nécessaire de faire apparaître l'excédent dans les budgets à venir.

Conclusions de l'année

L'année 2020 a fait ressortir les enjeux suivants :

- **Mener une étude de faisabilité d'évolution du dispositif de type magasin**
Il s'agit de réfléchir à une évolution du dispositif qui permettrait de créer un lieu d'achat couplé à un lieu d'écoute. Cette transformation nécessite l'aménagement d'un lieu de vente. Il permettrait de limiter la logistique d'achat pesante pour les bénévoles.
- **Mixer accueil individualisé et temps collectifs**
La vente individualisée en 2020 a favorisé les contacts. Il s'agit de mettre en œuvre aussi bien des temps d'accueil individuels que de temps collectifs.
- **Améliorer la procédure d'admission**
Les élus de la commission souhaitent participer à la commission d'admission pour identifier les problématiques sociales. De la même façon, les bénévoles voudraient connaître l'objectif de la famille pour apporter leur aide.

Pour 2021, le comité de pilotage estime qu'il sera confronté à une participation en baisse, du fait de l'excédent 2020 constaté. La participation des collectivités est de 12 000 euros pour un budget estimé à 17 200 euros.

En attendant les évolutions possibles du dispositif, il convient de renouveler la convention d'objectifs et de moyens pour 2021 avec l'association et dans les mêmes termes.

Après lecture du projet de convention ;



Après avis favorable de la commission Affaires sociales ;

Où cet exposé, et après avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- VALIDE la reconduction de convention d'objectifs et de moyens avec l'association Secours Catholique 74 pour une période d'un an pour l'année 2021 ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Secours Catholique ;

Délibération transmise au représentant de l'État

Le 07 juin 2021

Développement Culturel

20210517_04 – Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Ludothèque de Saint-Jeoire ;

Monsieur le Président informe que l'association intercommunale la ludothèque Monts et Merveilles a sollicité une aide auprès de la commune et de l'intercommunalité dans le cadre du développement de ses actions. Cette association souhaite élargir les heures d'ouverture auprès du public. Pour cela, elle sollicite une aide financière afin de recruter un agent au sein de l'association et de nouveaux locaux plus adaptés à l'accueil du public. Sur cette seconde demande, la commune est en réflexion avec l'association pour trouver un local adéquat.

Monsieur le président propose de soutenir l'association dans son rayonnement intercommunal en octroyant une subvention de 7 500 euros. Cette décision revient aux membres du Bureau communautaire. Toutefois, il propose la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour 3 années (un an renouvelable 3 fois) permettant à l'association de mettre en œuvre son projet de développement.

Après lecture du projet de convention ;

Après avis favorable de la commission Culture et Patrimoine ;

Où cet exposé, et après avoir délibéré à l'unanimité des 33 votants, le conseil communautaire :

- VALIDE le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association ludothèque Monts et Merveilles ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents afférents à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association ;

Délibération transmise au représentant de l'État

Le 07 juin 2021

Questions et informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des réunions du conseil du second semestre. En outre, Monsieur le Président présente les prochaines réunions connues :

- Mercredi 19 Mai 2021 à 19h30 : Commission de travail Agriculture – Environnement - ENS ;
- Mercredi 19 Mai 2021 à 19h30 : Comité syndical du SRB ;



- Mardi 25 Mai 2021 à 19h30 : Conseil Administration SPL 2D4R ;
- Mercredi 26 Mai 2021 à 19h00 : Comité syndical du SCoT Cœur du Faucigny ;
- Vendredi 28 mai 2021 à 12h00 : Bureau Syndical du SM4CC - PROXIMITI
- Lundi 31 Mai 2021 à 19h00 : Commission de travail Développement Economique
- Mercredi 02 Juin 2021 à 16h00 : Bureau syndical du SM3A ;
- Mercredi 02 Juin 2021 à 16h30 : Bureau syndical du SRB ;
- Mercredi 02 Juin 2021 à 19h00 : Commission de travail Affaires Sociales
- Lundi 07 Juin 2021 à 18h30 : Bureau communautaire
- Mercredi 09 Juin 2021 à 18h30 : Commission de travail Culture et Patrimoine
- Lundi 14 Juin 2021 à 17h00 : Commission admission des places Epicerie sociale
- Lundi 14 Juin 2021 à 19h00 : Commission de travail Petite Enfance
- Mercredi 16 Juin 2021 à 18h30 : Comité syndical du SRB
- **Lundi 21 Juin 2021 à 19h00 : Conseil communautaire – salle des HALLES**
- Mercredi 23 Juin 2021 à 14h00 : Bureau Syndical du SM4CC - PROXIMITI
- Mercredi 23 Juin 2021 à 19h00 : Commission de travail Affaires Sociales
- Mardi 29 Juin 2021 à 18h30 : Comité syndical du SIVOM de Cluses

Présentation des travaux des commissions :

Le président et les Vice-présidents ont fait part à l'assemblée de l'avancée des travaux des commissions auprès des conseillers communautaires dans chacun des domaines ainsi que l'avancée des travaux des bâtiments.